

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-5-5

Séance du jeudi 13 mars 2014

BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT PROGRAMME F015

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/IV – 5^e/₂₃ du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'inscrire au BP 2014 les crédits de paiement suivants :

-

Programme F015 – Prospective et aménagement

En investissement :

- 170 000 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- 1 852 500 € en crédits de paiement pour l'ADAUHR
- 20 000 € en crédits de paiement pour le Technoport
- 1 000 € en crédits de paiement pour l'achat de données.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions